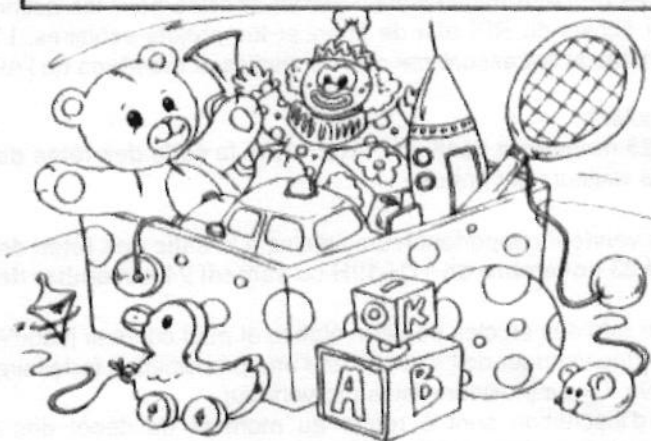


**BOURSE AUX JOUETS
ET
MATERIEL DE PUERICULTURE**



PISSOTTE

Dimanche 25 Novembre 2018

9h – 13h

Salle des fêtes

Entrée gratuite

Dépôts des articles :

- _ vendredi 23 novembre → 17h - 19h
- _ samedi 24 novembre → 10h- 12h30

Pour tout renseignement :
jouets.ape@gmail.com

Organisée par l'Association des parents d'élèves
des écoles publiques de PISSOTTE – L'ORBRIE

Règlement de la bourse aux jouets et matériel de puériculture

Manifestation organisée par l'association des parents d'élèves des écoles du RPI Pissotte/ l'Orbrie.

Les bénéfices de cette manifestation seront affectés pour les actions en faveur des enfants des écoles du RPI afin de financer les projets scolaires. L'encadrement de la manifestation est assuré par des bénévoles et membres de l'APE

La manifestation se déroulera :

le dimanche 25 novembre 2018, de 9H à 13H à la salle des fêtes de Pissotte.

L'entrée des visiteurs est gratuite.

• Les vendeurs apportent leurs articles à la **salle des fêtes de Pissotte** :
vendredi 23 novembre de 17H-19H ou samedi 24 novembre de 10H à 12H30

- Une liste des articles doit être établie et peut contenir jusqu'à 30 articles.
 - Chaque vendeur doit s'acquitter d'une participation forfaitaire de 2€/ liste.
- Il est possible d'avoir plusieurs listes par vendeur.

Les droits d'inscription sont à régler au moment du dépôt des articles. Ils sont destinés à couvrir les frais de papeterie et de publicité.

- Chaque vendeur fixe ses prix (ronds et non négociables lors de l'achat).
- Le dépôt des articles est ouvert à tous.

Articles acceptés au dépôt:

- | | |
|--|---------------------------|
| _ livres d'enfants | _ jeux de filles/ garçons |
| _ DVD Enfants | _ jeux vidéo |
| _ puzzles | _ jeux de société |
| _ CD : musiques enfants | |
| _ costumes enfants | |
| _ jeux d'extérieur : vélos, trottinettes, rollers... | |
| _ poussettes, chaises hautes, transats, baby Cook, lit bébé, chauffe biberons... | |

- Les vendeurs doivent proposer des articles propres, en bon état, complets et en état de fonctionnement (dotés de piles).
- L'association n'est pas tenue responsable en cas de perte, détérioration, casse ou vol.
- Le règlement des articles vendus aux dépositaires se fera par chèque sous 8 jours après la vente. Une enveloppe timbrée doit être jointe si vous souhaitez l'envoi du règlement.
- Une commission de 25% est retenue sur le montant des ventes au profit de l'association.

Les articles invendus seront à retirer à la **salle des fêtes de Pissotte** :

le mardi 27 novembre de 16H30 à 18H ou mercredi 28 novembre de 9H à 12H

Après l'expiration de ses créneaux les articles non réclamés seront remis à des oeuvres sociales ou caritatives au choix de l'association des parents d'élèves.

Le président de l'association